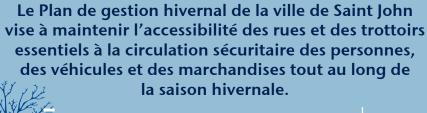
PLAN DE GESTION HIVERNALE DE LA VILLE DE SAINT JOHN





HIVER 2023 BUDGET DES OPÉRATIONS CONTRÔLE DE LA **NEIGE ET DE LA GLACE**

POUR LES RUES: 5 601 737 \$

CONTRÔLE DE LA NEIGE ET DE LA GLACE POUR LES TROTTOIRS:

1 034 591

ENTRETIEN HIVERNAL DES ROUTES

La Ville de Saint John dessert I 160 kilomètres de route. Cela comprend le déneigement et l'application de sable, de sel et de saumure.

Le saviez-vous? I 160 kilomètres de route est la distance approximative de Saint John (N.-B.) à Ottawa (Ontario)!



pièces d'équipement principales sont utilisées pendant les mois d'hiver pour desservir les routes et les trottoirs.

autres chasse-neiges plus anciens sont disponibles lorsque l'équipement principal est en réparation.

La Ville de Saint John dessert 225 kilomètres

de trottoirs.

Cela représente 55 % des trottoirs de la Ville.

Le saviez-vous? 240 kilomètres est la distance approximative de Saint John (N.-B.) à Springhill (N.-É.)!

PRÉVISIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Cinq mini stations météorologiques ont été ajoutées pour améliorer la prise de décision en cas de tempête.



SABLE, SEL ET SAUMURE

En moyenne, la ville consomme 12 000 tonnes de sel de voirie et 3 000 tonnes de sable. *

Les équipes utilisent un camion spécial équipé de saumure liquide pour vaporiser sur la surface de la route avant une tempête. Cela peut réduire l'accumulation de neige et de glace sur les routes.



INTERDICTIONS DE STATIONNEMENT

Des interdictions de stationnement dans la rue peuvent être invoquées pour permettre un déneigement plus efficace. Si une interdiction de stationnement est invoquée, les véhicules ne peuvent pas être garés dans les rues pendant la nuit.

LA VILLE A DEUX INTERDICTIONS DE STATIONNEMENT DIFFÉRENTES: Nord-Est-Ouest (NOUVEAU) Péninsule du Centre-Sud (PCS)

Les renseignements sur l'interdiction de stationnement sont disponibles à saintjohn.ca ou au 506-658-4040.



Les rues de la ville sont classées par ordre de priorité en catégories, chacune ayant des normes de service à respecter une fois la tempête terminée.



PRIORITÉ I

Routes d'urgence, rues principales et liaisons routières.

PRIORITÉ 2

Principaux itinéraires d'autobus, zones scolaires, centres communautaires et quartiers d'affaires.

PRIORITÉ 3

Rues collectrices résidentielles, petits itinéraires d'autobus et parcs industriels.

PRIORITÉ 4

Rues locales ou de lotissement.

PRIORITÉ 6

Rues rurales, en gravier avec un mauvais drainage.

*Partie en gravier de la route Old Black River

NORMES DE SERVICE POUR l'ÉTAT DES ROUTES APRÈS UNE TEMPÊTE



ENTRETIEN HIVERNAL DES TROTTOIRS DE LA VILLE DE SAINT JOHN

La Ville de Saint John vise à maintenir un accès piétonnier sécuritaire et la facilité d'utilisation des trottoirs et allées désignés pendant la saison hivernale.





DE TROTTOIRS
ENTRETENUS PI
D'HIVER À L'AID
KIlomètres (55 %) D'ÉQUIPEMENT

DE TROTTOIRS DE LA VILLE SONT ENTRETENUS PENDANT LES MOIS D'HIVER À L'AIDE DE 13 PIÈCES D'ÉQUIPEMENT

PRIORITÉ I

Principaux points de vente au détail et arrêts d'autobus de Saint John Transit



PRIORITÉ 2

Zones scolaires immédiates



PRIORITÉ 3

Rues artérielles



PRIORITÉ 4

Rues locales ou de lotissement.



NORMES DE SERVICE POUR CHAQUE PRIORITÉ

PENDANT LA TEMPÊTE

PRIORITÉ I PRIORITÉ 2

 Créer un niveau d'accessibilité de base.

APRÈS LA TEMPÊTE

PRIORITÉ I

- Passage piétonnier de base* dans les 12 heures
- Sel ou sable appliqué dans les 2 jours

PRIORITÉ 2 PRIORITÉ 3

- Passage piétonnier de base* dans un délai de l jour
- Sel ou sable appliqué dans les 3 jours

PRIORITÉ 4

- Passage piétonnier de base* dans les 3 jours
- Sel ou sable appliqué dans les 4 jours

*Un passage piétonnier de base signifie que la neige a été déneigée ou soufflée.

ENTRETIEN QUOTIDIEN

Les trottoirs sont entretenus et surveillés quotidiennement pendant les mois d'hiver. Pour signaler des problèmes, communiquez avec notre équipe du Service à la clientèle au 506-658-4455 ou à service@saintjohn.ca

Une carte des trottoirs entretenus à Saint John, ainsi que le plan complet de gestion hivernale, sont disponibles à saintjohn.ca.

